

INFO TSAP

Spécial Carrière

Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens

Novembre 2016 – 32^{ème} année

U.C.P. – S.T.P

2bis square G. Lesage
75012 Paris

Email : stp.ucp@paris.fr

<http://stechparis.free.fr/>

Permanence syndicale :

Gloria BARBEDETTE

Tél : 01 43 47 84 83 - Fax 78485

Conseil d'administration :

Le Bureau

Alain BORDE : Président
Malika BOUCHEKIF : Vice-Présidente
Benoit DUMONT : Secrétaire
Christophe LECOUSTRE: Secr. Adj.
Alain GORGET : Trésorier
Frédéric CONORT : Trésorier Adjoint

Autres membres

Asmina AKTOUF
Patrice CARBUCCIA
Dominique CASTRONOVO
Cécile COULMANCE
Daniel JOURDAN
Frédéric MICOUD
Nathalie NOMED
Alexandra PIZZALI
Tahar SADLI

Intégration des Chefs de Subdivision dans l'emploi fonctionnel de Chef d'Exploitation :

Depuis le 1^{er} novembre, la totalité des Chefs de Subdivision sont passés Chefs d'Exploitation. Ce changement de statut a engendré un certain nombre d'interrogations chez les Techniciens Supérieurs. **Nous nous devons donc d'apporter quelques précisions sur ce sujet, d'autant que le Syndicat des Techniciens de Paris est à l'origine de cette réforme.**

Comme annoncé dans notre dernier INFO TS de septembre, **le STP sollicitait régulièrement la DRH depuis la réforme de la catégorie B en 2012, pour étudier une revalorisation de l'emploi de Chef de Subdivision**, tant sur le plan des effectifs que sur le plan indiciaire. A force de persévérance notre demande a été entendue. **En décembre 2015, la DRH a lancé une étude** sur cette question en conviant les 3 organisations syndicales présentes à la CAP 41. A cette occasion **le STP a fourni à l'administration un dossier complet comparant les carrières des TS et des Agents de Maîtrise pour démontrer que les métiers de ces 2 corps étaient aujourd'hui relativement proches mais que des différences de salaires persistaient** malgré tout, notamment au niveau de l'emploi fonctionnel. Les 3 organisations syndicales ont été invitées régulièrement à des points d'étapes durant l'année 2016, où malheureusement seul le STP était toujours présent, amenant même la DRH a nous demander les raisons de l'absence des autres syndicats compte tenu de l'importance des discussions.

Cette situation aurait pu fragiliser l'arbitrage de l'administration et de l'exécutif parisien sur l'évolution de carrière des TS, mais fort heureusement il n'en a rien été grâce à la mobilisation des élus STP-UCP.

Ainsi dans un premier temps la DRH a accepté de revoir les effectifs de CS à la hausse pour revenir à un taux de 8,5% de CS par rapport à l'ensemble des effectifs de TS (950 pour information). Cela s'est traduit par la création de 30 nouveaux postes budgétaires en 2016. C'est ce que nous vous annonçons en septembre. Puis dans un second temps, le principe de revalorisation indiciaire a été acté en octobre en intégrant l'ensemble des Chefs de Subdivision dans l'emploi fonctionnel de Chef d'Exploitation à compter du 1^{er} novembre.

En contrepartie de cette réforme positive pour le corps des TSAP, qui voit l'indice terminal brut des CS passer de 683 à 788 (+105 points), l'élue en charge du personnel M. Emmanuel GREGOIRE a souhaité redéfinir le cadre des nominations de notre nouvel emploi fonctionnel. Ainsi une cartographie des postes de TS dans chaque direction va être réalisée afin d'identifier les postes répondant à des critères précis d'encadrement, d'expertise ou de transversalité. Ces derniers seront alors reconnus comme des postes de Chef d'Exploitation. C'est la raison pour laquelle la création des 30 nouveaux postes de CE (ex CS) réservés au TS a été reportée au 1^{er} semestre 2017, afin que la DRH recueille les avis des directions et des établissements liés à la Ville tels que le SIAAP, Eau de Paris, l'ESPCI, Paris Musées...

Concrètement en 2017 nous devrions compter 80 CE issus du corps des TSAP. Les postes vacants seront identifiés dans la liste des postes vacants comme poste de CE et par conséquent mis en compétition. Tout agent remplissant les conditions requises (3 ans dans le grade de TS en Chef et 10 ans d'ancienneté en catégorie B) pourra postuler à ces postes et dès lors qu'il sera retenu, deviendra Chef d'Exploitation.

Avec cette réforme, l'objectif de rapprochement du corps de TSAP avec celui de la Grande Maîtrise n'est que partiellement atteint puisque **le STP souhaite toujours la fusion** de ces 2 corps qui présentent de fortes similarités dans leurs métiers. Nous sommes heureux de voir que l'UNSA et la CGT partagent enfin notre diagnostic sur l'inégalité qui persiste entre une carrière de Technicien Supérieur et celle d'un Agent de Maîtrise à la Mairie de Paris. Nous espérons que ces 2 syndicats s'unissent à nous pour que cette fusion que nous demandons depuis 2012 aboutisse le plus rapidement possible.

Le Syndicat des Techniciens de Paris sera toujours présent pour défendre vos intérêts.

En conclusion nous vous présentons ci-dessous la nouvelle grille des TSAP :

Salaires en euros					
Grade	Echelon	Durée Moyenne	Indice Brut	Indice Net	Salaire Brut
CHEF D'EXPLOITATION CE	6	/	788	648	3018,43
	5	2 ans	747	617	2874,03
	4	2 ans	718	595	2771,55
	3	2 ans	658	549	2557,28
	2	2 ans	588	496	2310,41
	1	2 ans	558	473	2203,27
TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF TSC	11	/	683	568	2645,79
	10	3 ans	655	546	2543,31
	9	3 ans	626	525	2445,49
	8	3 ans	593	500	2329,04
	7	3 ans	563	477	2221,90
	6	2 ans	532	455	2119,42
	5	2 ans	504	434	2021,60
	4	2 ans	480	416	1937,76
	3	2 ans	458	401	1867,89
	2	2 ans	438	386	1798,02
	1	1 an	418	371	1728,15
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL TSP	13	/	621	521	2426,86
	12	4 ans	589	497	2315,06
	11	4 ans	559	474	2207,93
	10	4 ans	527	451	2100,79
	9	3 ans	500	431	2007,63
	8	3 ans	471	411	1914,47
	7	2 ans	452	396	1844,60
	6	2 ans	431	381	1774,73
	5	2 ans	408	367	1709,51
	4	2 ans	387	354	1648,96
	3	2 ans	376	346	1611,69
	2	2 ans	365	338	1574,43
1	1 an	358	333	1551,14	
TECHNICIEN SUPERIEUR TS	13	/	582	492	2291,77
	12	4 ans	557	472	2198,61
	11	4 ans	524	449	2091,48
	10	4 ans	497	428	1993,66
	9	3 ans	464	406	1891,18
	8	3 ans	446	392	1825,97
	7	3 ans	425	377	1756,09
	6	2 ans	403	364	1695,54
	5	2 ans	381	351	1634,98
	4	2 ans	369	341	1588,40
	3	2 ans	365	338	1574,43
	2	2 ans	361	335	1560,46
	1	1 an	357	332	1546,48

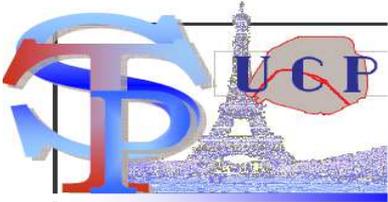
Consulter les précédents Flash Info TS http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=606

Retrouver l'actualité du STP et les rubriques consacrées aux techniciens supérieurs

Sur intranet : http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=23 Sur internet : <http://stechparis.free.fr/>

Vous pourrez recevoir notre flash d'information l'**INFO TS** en vous inscrivant depuis la rubrique **S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP** sur intranet http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=765

Renseigner votre adresse Email et cocher **Flash – CAP 41**, puis cliquer sur **Subscribe**.

	<p align="center">Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion</p> <p align="center">La cotisation annuelle est de 25 euros pour 2016</p> <p align="center">Le chèque à l'ordre du S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris</p>
Nom :	Direction :
Prénom :	Nom du service :
Date de naissance :	Adresse service:
Grade :
N° SOI :	Code postal :
.....	Ville :
Téléphone :	E-mail :
Portable :	
(1) - Je déclare adhérer au S.T.P.	
(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au S.T.P.	Paris, le
(3) - Je déclare verser un don au S.T.P. (<input type="checkbox"/>)	Signature
(x) Rayer la mention inutile	
Un justificatif vous sera adressé en retour, début 2017 pour obtenir une déduction fiscale de 66%	